Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_91-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_91

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 1er juillet**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 24 juin 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 24 juin 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme FORESTIER Anne, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. CHARLES Bruno.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. LAMOUR Franck, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_91-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

26-91)DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LE GAEC DE LA BRUYERE POUR SON ATELIER DE VACHES LAITIERES SITUÉ SUR LA COMMUNE DE SAINT PERE MARC EN POULET ET L'ACTUALISATION DU PLAN D'EPANDAGE

Rapporteur : M. Bertrand RIAUX, Adjoint à la voirie et aux affaires agricoles

Nomenclature : 8.8.2 – ENVIRONNEMENT/Enquêtes publiques

VU le Code de l'environnement et notamment les dispositions relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par le GAEC DE LA BRUYERE, comprenant notamment la note de présentation non technique, l'étude préalable épandage, l'étude d'impact, l'étude des dangers et les documents relatifs aux capacités techniques et financières de l'exploitation,
VU le courrier des services de la Préfecture, « Bureau de l'Environnement et de l'utilité publique concernant l'avis d'ouverture de consultation parallélisée relative à la demande l'autorisation environnementale présentée par le GAEC DE LA BRUYERE pour son atelier de vaches laitières située au lieu-dit « 9, rue de Scissy » sur la commune de SAINT-PERE-MARC-EN-POULET et l'actualisation du plan d'épandage,
VU l'avis favorable des commissions voirie – affaires agricoles et environnement – cadre de vie réunies le 22 juin 2026,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale,
CONSIDERANT que COMBOURG est cité site secondaire de par les bâtiments agricoles situés au lieu-dit la Haye et le plan d'épandage,
CONSIDERANT l'intérêt général du projet au regard de l'aménagement du territoire et des enjeux environnementaux, notamment pour le captable d'eau potable situé au lieu-dit La Gentière,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- **DE DONNER** un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC de la Bruyère pour son atelier de vaches laitières situé sur la commune de Saint Père Marc en Poulet et l'actualisation du plan d'épandage,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_91-DE

POUR : 24
CONTRE : 5 *(Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin)*
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

F. LAMOUR

Le Maire,

J. LE BESCO